

Un autre obstacle et très réel s'oppose encore à la pratique d'économies supplémentaires considérables et à la coopération. Dans tous les services, la conviction est répandue que les embarras du National-Canadien (et sans doute il en va de même des autres réseaux) sont simplement provisoires, résultat de la crise qui passera. Forts de cette croyance, les chefs répugnent à prendre des mesures entraînant une diminution permanente des ressources et de l'importance du chemin de fer, et l'on peut remarquer dans la préparation et la réalisation de projets de coopération une disposition à prendre des mesures abrogeables dans la suite, au lieu de moyens radicaux qui laisseront une empreinte permanente sur le réseau.

Mais l'obstacle le plus grand peut-être à la réalisation d'autres économies considérables a trait au personnel. Pour effectuer de grandes économies, il faut congédier des employés, et pour éviter de graves préjudices et un grave malaise, il faut aviser à l'établissement de quelque genre d'allocation de renvoi ou d'indemnité. A mon sens, la mise au point et l'adoption d'un projet d'indemnisation des employés congédiés pourraient accélérer beaucoup la réalisation des mesures de coopération tendant à l'économie et de toutes les mesures d'économie.

M. HEAPS: Comme aux Etats-Unis?

L'hon. M. FULLERTON: Oui. Les hauts fonctionnaires, je crois, se laissent influencer par des sentiments humanitaires, quand ils étudient des projets destinés à réaliser des économies, mais aussi à jeter sur le pavé des employés ayant peu d'espoir de retrouver de l'emploi et, naturellement, le personnel s'oppose de toutes ses forces à de semblables mesures. Il ne semble pas déraisonnable de prétendre que les compagnies devraient faire partager à leurs employés une partie de l'avantage obtenu, au lieu de leur faire porter l'intégralité du fardeau. La loi de coopération entre le National-Canadien et le Pacifique-Canadien prévoit le partage des charges et des avantages entre les deux compagnies. Le législateur semble avoir perdu de vue le fait que les avantages communs ne sont réalisables qu'au détriment du personnel. Un accord plus équitable avec le personnel semble s'imposer et devrait s'effectuer. On ferait ainsi un grand premier pas vers l'accomplissement des réformes radicales comportant des renvois. La répugnance naturelle des hauts fonctionnaires à renoncer à ce dont ils ont l'habitude, et peut-être à ce qu'ils ont contribué à créer et à développer, est compréhensible, mais elle doit venir en second lieu après l'économie nationale. Il faut trouver les voies et moyens d'obtenir une meilleure atmosphère de coopération. La campagne en faveur de la fusion des réseaux n'a pas amélioré la situation à cet égard. Des comparaisons en l'air sur le rendement relatif d'exploitation des deux compagnies n'aident point. Les dispositions des deux réseaux l'un envers l'autre et envers la coopération n'aident point. Néanmoins, à mon sens, le plus grand obstacle aux mesures de coopération est le soin à prendre des hommes qui perdraient leur emploi, du fait de leur adoption. Les administrateurs de chemins de fer et les syndicats ouvriers aux Etats-Unis ont conclu un accord assurant une indemnité aux employés jetés sur le pavé par la fusion des compagnies de chemins de fer, et je crois savoir que les compagnies de voies ferrées anglaises ont pourvu à l'indemnisation des employés renvoyés du fait de la fusion des chemins de fer anglais en quatre réseaux.

J'en suis venu à la conclusion que le gouvernement, les réseaux et les représentants des cheminots devraient discuter la question, afin que les deux réseaux canadiens concluent un accord assurant une sécurité raisonnable aux employés qui, après de longues années de service, pourront se faire congédier par suite des mesures de coopération.

Les considérations ci-dessus me semblent importantes, étant donné la nécessité qui pourra surgir bientôt,—si vraiment, elle n'a pas déjà surgi,—d'effectuer des économies et de retrancher des services ferroviaires au Canada à un degré bien plus ample que ne le prévoit un projet de coopération. Les avis diver-